

IMPACT DU « OUI-PUB » À MEDIAPOST :

La CGT dénonce l'inertie de la direction !

Comme annoncé par le gouvernement, quinze collectivités ont été sélectionnées afin de participer à l'expérimentation du « Oui-Pub ». Ce dispositif, prévu par l'article 9 de la loi Climat-Résilience prévoit que les citoyens ne recevront les imprimés publicitaires seulement s'ils ont apposé une étiquette « Oui-Pub » sur leur boîte aux lettres. Cette expérimentation entrera en vigueur au cours 2ème semestre 2022 pour une durée de trois ans.

Il existe une véritable menace sur les emplois à Mediapost dans les zones concernées (liste de ces zones au verso) car, avec ce dispositif « Oui-Pub », c'est la mort de l'imprimé publicitaire qui est programmé. Des centaines d'emplois sont en danger !

Les salariés principalement concernés sont ceux de la distribution et de la mécanisation ! Mais le commerce sera également impacté au regard des volumes et du chiffre d'affaire réalisé.

Depuis deux ans, la CGT n'a cessé d'alerter la direction sur les conséquences désastreuses de la mise en application de ce projet si rien n'était mis en œuvre pour l'accompagner. Mais, comme à son habitude, celle-ci a préféré faire « la sourde oreille » face à nos alertes et à l'inquiétude grandissante des salariés !

Les salariés exigent des réponses sur l'avenir de leurs emplois !

Qu'a prévu la direction de Mediapost pour les salariés concernés ?

Rien qui ne soit à la hauteur des enjeux !

Face à ce silence assourdissant, la CGT exhorte la direction à donner des réponses claires aux questions que se posent les salariés ! Elle dénonce un manque flagrant d'anticipation des dirigeants de l'entreprise en 2021. Ces derniers, trop occupés à exercer une politique de pression sur les commerciaux, dégradant ainsi leurs conditions de travail et les relations contractuelles avec nos clients, ont préféré mettre en danger l'avenir même de l'imprimé publicitaire.

Afin de pallier les effets désastreux du « Oui-Pub » la CGT propose entre autres :

- » Retour vers Mediapost des UG transférées à La Poste ces dernières années permettant ainsi d'attribuer d'autres secteurs aux salariés impactés par le « Oui-Pub » ;
- » Création d'une activité de distribution de colis « propre à Mediapost » (pas de sous-traitance de La Poste) permettant ainsi de substituer ou de compléter l'activité de distribution et/ou de mécanisation ;
- » Mise en place par l'entreprise d'un accompagnement individualisé des salariés (accompagnement, conseils et formations pris en charge par l'entreprise).

**SALARIÉS DE MEDIAPOST, DÉFENDEZ VOS EMPLOIS
MOBILISEZ-VOUS ! LA CGT SERA LÀ POUR VOUS !**

Seul le profit à court-terme compte, tant pis si c'est au détriment de la santé des salariés !

Liste des 15 candidatures retenues pour expérimenter le dispositif « OUI PUB » :

- SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères) du Pays de Fougères
- Ville de Bordeaux
- SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation) Libournais Haute Gironde
- Agglomération d'Agen
- Ramonville Saint-Agne
- Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
- Ville de Sartrouville
- Troyes Champagne Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Grenoble Alpes Métropole
- SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme)
- SICTOBA (Syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères de la Basse Ardèche)
- Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- UNIVALOM (Syndicat Mixte de traitement et de valorisation des déchets)
- SYVADEC (Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse)



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

